INITIALES·DU·MAIRE
0
INITIALES·DU·GREFFIER

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton de Sainte-Clotilde-de-Horton tenue en tenue à la salle Marlène-Langlois, sise au 17, route122 à Sainte-Clotilde-de-Horton, le **mardi 10 septembre 2024** à compter de **19 h**.

À laquelle sont présents :
Monsieur Patrice Pinard, conseiller siège no.1
Madame Marlène Langlois, conseillère siège no.2
Monsieur Richard Gélinas, conseiller siège no.4
Madame Mélanie Guenet, conseillère siège no.5
Monsieur Manuel Bournival, conseiller siège no.6

Sont absentes :
Madame Julie Ricard, mairesse
Madame Sarah Lamontagne, conseillère siège no.3

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du conseiller siège no.1, monsieur Patrice Pinard.

Est également présent :
Monsieur Simon Boucher, directeur général et greffier trésorier

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE

1.1 Remise des bourses aux étudiants ayant effectué un stage au camp de jour 2024

1.2 Remise des prix aux gagnants du concours d'embellissement

2. ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour

3. PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2024

4. DEMANDES SPÉCIALES

5. CORRESPONDANCE

6. TRÉSORERIE

6.1 Adoption de la liste des comptes du 10 septembre 2024

7. RAPPORTS DES COMITÉS / DÉPÔT DIVERS DOCUMENTS

7.1 Rapport des permis du mois d'août

8. POLITIQUES ET RÈGLEMENTATION

8.1 Adoption de la politique et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail.

9. AFFAIRES NOUVELLES

9.1 Demande au programme PAVL volet redressement-sécurisation pour les travaux du rang de la Rivière de l'Est

INITIALES·DU·MAIRE
1
INITIALES·DU·GREFFIER

9.2 Demande de partenariat et participation à la journée internationale des aînés

9.3 Autorisation de dépenses pour les prix des gagnants au concours d'embellissement

9.4 Octroi de contrat du déneigement des trottoirs pour la saison 2024-2025

9.5 Autorisation d'achat d'équipement

9.6 Dépot au programme bâtiments communautaires verts et inclusifs

9.7 Reddition de compte pour le projet de machine à scellement de fissures

9.8 Dépôt d'une demande au programme PAVL volet soutien pour l'asphaltage du prolongement de la rue des Berges

9.9 Autorisation d'appel d'offres pour l'étude de sol sur le rang de la Rivière de l'Est

9.10 Caractérisation milieu humide et production d'une Évaluation environnementale de site

9.11 Dépôt de projet au FRR volet vitalisation pour l'achat d'équipements pour la salle d'entraînement physique ;

9.12 Dépôt de projet au FRR volet vitalisation pour la participation au réaménagement du parc extérieur à l'école La Sapinière

9.13 Réparation d'un conteneur métallique de récupération

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

1 OUVERTURE

1.1 REMISE DES BOURSES AUX ÉTUDIANTS AYANT EFFECTUÉ UN STAGE AU CAMP DE JOUR 2024

- Kellyann D. Leblanc | Kellyann nous a bien démontré qu'elle avait les qualités pour être une animatrice.
- Félicia Lamontagne | Félicia a su être à l'écoute des consignes données par les animateurs et se montrer disponible.
- Cédrick Rondeau | Cédrick a su très bien faire toutes les tâches demandées
- William Thibodeau | William a un excellent esprit d'équipe et une facilité à s'intégrer dans un groupe.

1.2 REMISE DES PRIX AUX GAGNANTS DU CONCOURS D'EMBELLISSEMENT

Madame Sandra Marcotte, Chantal Nadeau, Nathalie Jacques et Michel Bourgeois

2 ORDRE DU JOUR

24-0901 **2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est déposé aux membres du Conseil municipal pour adoption.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mélanie Guenet
APPUYÉE DE : Madame Marlène Langlois
et adopté à l'unanimité des conseillers :

Que soit adopté l'ordre du jour de la séance du 10 septembre 2024 tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3 PROCÈS-VERBAL

24-0902

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AOÛT 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Gélinas
APPUYÉ DE : Monsieur Manuel Bournival
et adopté à l'unanimité des conseillers :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4 DEMANDES SPÉCIALES

5 CORRESPONDANCE

6 TRÉSORERIE

24-0903

6.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES DU 10 SEPTEMBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE le Conseil prend acte de la liste des comptes payés datée du 10 septembre 2024 en vertu des dépenses incompressibles ainsi que de la délégation d'autoriser des dépenses et d'autoriser des paiements du directeur général et greffier-trésorier en conformité selon le règlement n° 118 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marlène Langlois
APPUYÉE DE : Monsieur Manuel Bournival
et adopté à l'unanimité des conseillers :

QUE soit approuvée la liste des comptes datée du 10 septembre 2024, qui totalise un montant des déboursés de 192 900.09$ et que soit autorisé leur paiement immédiatement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7 RAPPORTS DES COMITÉS / DÉPÔT DIVERS DOCUMENTS

7.1 RAPPORT DES PERMIS DU MOIS D'AOÛT

8 POLITIQUES ET RÈGLEMENTATION

24-0904

8.1 ADOPTION DE LA POLITIQUE ET DE PRISE EN CHARGE DES SITUATIONS DE HARCÈLEMENT, DE VIOLENCE ET D'INCIVILITÉ AU TRAVAIL.

CONSIDÉRANT QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les normes du travail prévoit notamment l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton a adopté une telle politique le 10 décembre 2018 , résolution no 18-1230 et qu'une mise à jour s'impose à la suite de l'adoption de la Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu du travail ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de la violence ou de l'incivilité au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, de violence ou d'incivilité dans son milieu de travail;

CONSIDÉRANT QU'il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de contribuer et de promouvoir au maintien d'un milieu de travail sain;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Gélinas
APPUYÉ DE : Madame Mélanie Guenet
et adopté à l'unanimité des conseillers :

QUE la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton abroge la politique antérieure adoptée le 10 décembre 2018, résolution no 18-1230 ;

QUE la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton adopte la Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité au travail.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9 AFFAIRES NOUVELLES

24-0905

9.1 DEMANDE AU PROGRAMME PAVL VOLET REDRESSEMENT-SÉCURISATION POUR LES TRAVAUX DU RANG DE LA RIVIÈRE DE L'EST

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification,
l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la
responsabilité;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du
volet concernéparla demanded'aide financièresoumisedans lecadrede ce programme,ets'engagentàlesrespecter;

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité
municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une
aide financière;

CONSIDÉRANT QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant
la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10
des modalités qui s'appliquent;

CONSIDÉRANT QUE choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :
l'estimation détaillée du coût des travaux;
l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

CONSIDÉRANT QUE le chargé ou la chargée de projet de la Municipalité, M.Simon Boucher directeur général greffier-trésorier ,
représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marlène Langlois
APPUYÉE DE : Monsieur Manuel Bournival
et adopté à l'unanimité des conseillers :

QUE la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à
respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide
financière sera résiliée, et certifie que monsieur Simon Boucher est autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière,
lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-0906

9.2 <u>DEMANDE DE PARTENARIAT ET PARTICIPATION À LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES AÎNÉS</u>

CONSIDÉRANT la demande de partenariat, par la table de concertation pour les personness aînées de la MRC d'arthabaska, à l'évènement qui se tiendra le jeudi 3 octobre 2024 à la Salle du Canton à Warwick à partir de 10 h. ;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la contribution est de 50$ et que le coût par billets pour participer à l'évènement est de 20$;

CONSIDÉRANT l'accord prélable obtenu par courriel des membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mélanie Guenet
APPUYÉE DE : Monsieur Manuel Bournival
et adopté à l'unanimité des conseillers :

QUE soit autorisé la dépense 50$ pour la contribution à l'évènement organisée par la table de concertation des personnes aînées de la MRC d'Arthabaska du 3 octobre 2024 ;

QUE deux billets au coûts de 20$ chacun soient réservés pour la Municipalité ;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-0907

9.3 <u>AUTORISATION DE DÉPENSES POUR LES PRIX DES GAGNANTS AU CONCOURS D'EMBELLISSEMENT</u>

CONSIDÉRANT QU'un appel à la population a été lancé pour l'embellir le paysage clotildois ;

CONSIDÉRANT QU'un concours d'embellissement était ouvert pour la saison estivale 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE 19 participants se sont inscrits au concours ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'embelissement de remettre trois bons d'achats de 100.00$ chez Signé Garneau ;

CONSIDÉRANT l'accord préalable obtenu pour procéder à l'achat de trois bons d'achat ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mélanie Guenet
APPUYÉE DE : Madame Marlène Langlois
et adopté à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser la dépense de 300.00$ pour l'achat de 3 bons d'achat chez Signé Garneau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9.4 <u>OCTROI DE CONTRAT DU DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS POUR LA SAISON 2024-2025</u>

CONSIDÉRANT l'appel d'offre sur invitation pour le déneigement et le déglaçage des trottoirs ;

CONSIDÉRANT QU'un seul contracteur, Excavation Alexandre St-Pierre a déposé une soumission ;

CONSIDÉRANT le prix négocié à la baisse pour la saison 2024-2025 et que le montant du contrat s'élève à 52 500.00$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mélanie Guenet
APPUYÉE DE : Madame Marlène Langlois
et adopté à l'unanimité des conseillers :

d'octroyer le contrat de déneigement des trottoirs pour la saison 2024-2025 à Excavation Alexandre St-Pierre au montant de 52 500.00$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-0908

9.5 <u>AUTORISATION D'ACHAT D'ÉQUIPEMENT</u>

CONSIDÉRANT le besoin de munir d'un compresseur à essence la machine à scellement de fissures ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de location par semaine est de 160$;

CONSIDÉRANT QU'il faille remplacer la chaise du directeur général adjoint au coût de 299 taxes en sus ;

CONSIDÉRANT QU'il faille remplacer l'imprimante du directeur général adjoint au coût de 305$ taxes en sus ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Manuel Bournival
APPUYÉ DE : Monsieur Richard Gélinas
et adopté à l'unanimité des conseillers :

QUE soit autorisé la location d'un compresseur à essence chez équipement GGL au cout de 160$ par semaine;

QUE soit autorisé l'achat d'une nouvelle imprimante 305.00$ taxes en sus ainsi qu'une chaise pour le directeur général-adjoint 299$ taxes en sus

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-0909

9.6 <u>DÉPOT AU PROGRAMME BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES VERTS ET INCLUSIFS</u>

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède les plans et devis pour les rénovations du centre communautaire ;

CONSIDÉRANT l'appel de projet au programme BCVI ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mélanie Guenet
APPUYÉE DE : Madame Marlène Langlois
et adopté à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser le directeur général à déposer le projet de rénovation du centre communautaire Camille-Gélinas au programme BCVI.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9.7 <u>REDDITION DE COMPTE POUR LE PROJET DE MACHINE À SCELLEMENT DE FISSURES</u>

considérant

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mélanie Guenet
APPUYÉE DE : Monsieur Manuel Bournival
et à la majorité des conseillers :

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS

24-0910

9.8 <u>DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU PROGRAMME PAVL VOLET SOUTIEN POUR L'ASPHALTAGE DU PROLONGEMENT DE LA RUE DES BERGES</u>

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification,
l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la
responsabilité;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du
volet concernéparla demanded'aide financièresoumisedans lecadrede ce programme,ets'engagentàlesrespecter;

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité

municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une
aide financière;

CONSIDÉRANT QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant
la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10
des modalités qui s'appliquent;

CONSIDÉRANT QUE choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :
l'estimation détaillée du coût des travaux;
l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

CONSIDÉRANT QUE le chargé ou la chargée de projet de la Municipalité, M.Simon Boucher directeur général greffier-trésorier ,
représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE les infrastructures de la phase 2 du développement domiciliaire des Berges sont complétées

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Gélinas
APPUYÉ DE : Madame Marlène Langlois
et adopté à l'unanimité des conseillers :

QUE la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à
respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide
financière sera résiliée, et certifie que monsieur Simon Boucher est autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière,
lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-0911

9.9 <u>AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES POUR L'ÉTUDE DE SOL SUR LE RANG DE LA RIVIÈRE DE L'EST</u>

CONSIDÉRANT QUE la municipalité prévoit effectuer des travaux curatifs sur le rang de la Rivières de l'Est;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Manuel Bournival
APPUYÉ DE : Madame Mélanie Guenet
et adopté à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser l'appel d'offre de service pour une étude sur la contamination du sol sur le rang de la Rivière de l'Est

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-0912

9.10 <u>CARACTÉRISATION MILIEU HUMIDE ET PRODUCTION D'UNE ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE</u>

CONSIDÉRANT la révision de l'étude préliminaire actuellement en cours ;

CONSIDÉRANT QUE pour déterminer les sites une étude biologique est requise ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts pour cette étude sont de 19 394 $;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Manuel Bournival
APPUYÉ DE : Madame Mélanie Guenet
et adopté à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser Apex expert conseil à procéder à la caractérisation et l'évaluation environnemental des sites projetés au coût de 19 394$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-0913

9.11 <u>DÉPÔT DE PROJET AU FRR VOLET VITALISATION POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS POUR LA SALLE D'ENTRAÎNEMENT PHYSIQUE ;</u>

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton porte une attention particulière à la qualité de vie de ces citoyens ;

CONSIDÉRANT la demande déposée au printemps 2019 par les élèves de 5ième année de l'école la Sapinière

CONSIDÉRANT la résolution 19-0608 officialisant la formation d'un comité porteur de projet pour la construction d'un gymnase au cœur du village ;

CONSIDÉRANT la recommandation dans notre dernière politique sociale pour l'aménagement d'une salle d'entrainement ;

CONSIDÉRANT QU'un local spécialement dédié à l'aménagement d'une salle d'entraînement sera mis à la disposition des citoyens 24/ 7 ;

CONSIDÉRANT la résolution n° 21-1022, confirmant l'intention de la municipalité à participer financièrement et d'assurer sa part des coûts admissibles au projet de construction du centre sportif à l'école La Sapinière ;

CONSIDÉRANT la résolution 23-0411 qui précise la participation financière de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton à la hauteur de 400 000$ pour le projet de construction d'un gymnase à l'école La Sapinière ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton souhaite soumettre son projet d'achat d'équipement de son centre de conditionnement physique au FRR volet vitalisation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mélanie Guenet
APPUYÉE DE : Monsieur Richard Gélinas
et adopté à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser le directeur général M. Simon Boucher à déposer la demande d'aide financière au FRR volet vitalisation pour pour l'achat d'équipements pour le centre d'entraînement physique communautaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-0914

9.12 <u>DÉPÔT DE PROJET AU FRR VOLET VITALISATION POUR LA PARTICIPATION AU RÉAMÉNAGEMENT DU PARC EXTÉRIEUR À L'ÉCOLE LA SAPINIÈRE</u>

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton porte une attention particulière à la qualité de vie de ces citoyens ;

CONSIDÉRANT l'engagement de la municipalité au projet d'aménagement d'un circuit visant à stimuler le développement moteur des jeunes de 4 à 12 ans ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton souhaite soumettre son projet de participation au réaménagement du parc-école au FRR volet vitalisation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Manuel Bournival
APPUYÉ DE : Monsieur Richard Gélinas
et adopté à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser le directeur général M. Simon Boucher à déposer la demande d'aide financière au FRR volet vitalisation pour sa contribution monétaire au réaménagement du parc école.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-0915

9.13 <u>RÉPARATION D'UN CONTENEUR MÉTALLIQUE DE RÉCUPÉRATION</u>

CONSIDÉRANT le coût d'achat pour un conteneur neuf ;

CONSIDÉRANT QUE la municiaplité à fait auprès de fournisseurs locaux pour la réparation du conteneur métalique ;

CONSIDÉRANT QUE J.B. services a toujours fait ce type de réparation sur les conteneurs métaliques ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mélanie Guenet
APPUYÉE DE : Monsieur Manuel Bournival
et adopté à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser la réparation du conteneur métalique au coût de 500$ par J.B. services.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10 <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

11 <u>CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE</u>

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 19h59.

Mme Julie Ricard, mairesse	**M. Simon Boucher, directeur général et greffier trésorier**